

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Février 2017

Convocation du 2 février 2017

Présents : Madame BEILLARD, Monsieur BOSSIS, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames LAURENT, COUET, BONIN, Messieurs PIAU, DELAUNAY, GROLLEAU, LHUILLIER, ROUSSIASSE.

Excusées : Mesdames PICHONNEAU, BAUDRY.

Secrétaire de séance : Mme LAURENT.

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2016

- Compte-rendu conseil communautaire Agglomération Saumur Val de Loire

Institution et fonctionnement

Délégations attribuées au bureau et au président

Fixation du nombre de commissions thématiques

Désignation dans les commissions thématiques

Adhésion et désignation auprès des organismes extérieurs

Définition de l'intérêt communautaire

Fixation des indemnités de fonction des élus

Contrôle de l'égalité – télétransmission des actes – convention avec l'Etat

Développement économique

Zone Anjou Actiparc de Jumelles : cession à la société VAL'PRIM

Tourisme

Désignation de l'office de tourisme du Saumurois comme office de tourisme de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Transports

Compétence mobilité : réseau de transports sur le périmètre de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Finances

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : composition

Adoption des attributions de compensation provisoires 2017

Commission Intercommunale des impôts directs : désignation de proposition des commissaires titulaires et suppléants.

- Compte-rendu réunion SMBAA

Mr Bossis a présenté au conseil municipal le rapport d'activité 2016 qui est consultable en mairie. Il est prévu dans les prochaines années de faire des travaux sur le ruisseau de la ville au fourrier.

- Réglementation utilisation des chemins ruraux pour exploitation forestière

Considérant qu'il est indispensable de mettre en place des mesures visant à sauvegarder les voies communales et les chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière, le conseil municipal décide de procéder en présence d'un représentant de la commune, à un état des lieux avant et après exploitation de façon à mettre en évidence les éventuels dégâts occasionnés et à limiter au maximum les dommages éventuels à ces voies.

- Achat bande de terrain

Le conseil municipal décide d'acquérir une bande de terrain sise « Le point du jour » de 36 ca aux Consorts Luce pour l'euro symbolique.

- Eglise

Le conseil municipal décide de poursuivre les travaux et accepte l'affermissement de la tranche conditionnelle 1 du cabinet Architrav.

- Prieuré

Suite à la rencontre avec le Cabinet Esprit Terre, Mme le Maire informe le conseil qu'une première phase de travaux pour le drainage et le chaînage du bâtiment est indispensable.

- Acquisition d'un terrain

Suite à la démolition de l'immeuble sis 3, rue de l'amandier et en vue de l'aménagement d'un parking, le conseil municipal décide d'acquérir une parcelle d'une contenance d'1 a 08 ca appartenant à Mr Boutin Yannick.

- Offre d'achat maison

Une offre d'achat a été présentée pour l'achat de la maison sise 2, rue de l'église, au prix de 50 000 €. Le conseil municipal accepte cette vente.

- Effacement des réseaux rues des Longeards et de la Vincenderie

Après présentation de l'estimatif des travaux établi par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour l'effacement des réseaux, le conseil municipal accepte ces travaux pour un montant de 38 425 € pour l'éclairage public et 62 370 € pour le génie civil.

- Assainissement collectif : Convention avec le Département

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Département de Maine-et-Loire pour une durée de trois ans pour le suivi et le contrôle annuel des stations d'épuration.

- Etude des demandes de subventions 2017

Le conseil municipal a étudié les demandes pour l'année 2017.

- Recensement des zones blanches de téléphonie mobile

Mme le Maire informe le conseil que des mesures de terrain dans le centre-bourg ont été effectuées et ont révélées que le territoire est classé en zone blanche. Des travaux d'amélioration de téléphonie seront réalisés courant 2018.

- DPU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente d'une maison sise rue de la Vincenderie.

Réunion Commissions

- Bâtiments : 25 Février 2017 – Voirie : 4 Mars 2017.
